

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

26 MAI 2014

**Présents** : MM DUSAUSOY/DUBOIS/MME LEGRAND/MM BLONDE/  
DE PICCHI/MMES NEIRYNCK/ COINE/SERGEANT/  
MM ROLAND/GRISET/DUPRE/PETIT/MARCHAND

**Absents excusés** : MME CUVILLIER (pouvoir à MME LEGRAND)  
M. LENFANT (pouvoir à M. DUBOIS)

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05.

Désignation du secrétaire de séance, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Hélène SERGEANT Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire, remercie l'ensemble des conseillers de leur présence, ainsi que le public venu nombreux assister à ce conseil ce qui prouve leur intérêt à la vie de la commune. Il excuse Madame Geneviève CUVILLIER qui, représente la commune au comité syndical du SIVOM qui se tient à la même heure que ce conseil et, où va se dérouler l'élection du Président et des vices Présidents. Madame Geneviève CUVILLIER a donné son pouvoir à Madame Michèle LEGRAND, Adjointe. Il excuse également Monsieur Henri LENFANT, absent pour convenance personnelle et, qui a donné son pouvoir à Monsieur Alain DUBOIS, Adjoint.

Monsieur le Maire tient à remercier et témoigner sa satisfaction de voir le personnel répondre avec rapidité, efficacité et enclin à toutes les demandes des élus qui sont extrêmement nombreuses. Il charge Monsieur Alain DUBOIS et Madame Corinne AUBURSIN à faire passer son message.

## ***Approbation du compte-rendu de la réunion d'installation du conseil municipal du 28 avril 2014***

Le compte rendu ne soulevant aucune remarque est adopté à l'unanimité 15 voix pour.

Monsieur le Maire précise que dans un premier temps sera étudié le point A de l'ordre du jour qui représente la rétrospective de ce qui a été réalisé depuis le dernier conseil, et dans un second temps le point B les questions à examiner et délibérations à prendre.

## **A : Point sur les actions menées durant le mois écoulé**

- ***Rencontre Individuelle avec l'ensemble du Personnel***

Monsieur Alain DUBOIS, 1<sup>er</sup> Adjoint informe avoir reçu avec Madame Geneviève CUVILLIER l'ensemble des collaborateurs de la commune, le dernier entretien a eu lieu ce matin. L'objectif étant de faire plus ample connaissance et écouter les souhaits, les points d'améliorations et les satisfactions de l'ensemble du personnel. Un état des lieux va être dressé, l'organisation des services sera revue, pour une meilleure efficacité.

- ***Rendez-vous avec les responsables de l'Eglise pour des points de sécurité***

Monsieur Alain DUBOIS informe avoir reçu les responsables de la paroisse concernant certains travaux à réaliser dans l'église notamment dans le clocher. Une visite du clocher a été faite et des travaux d'entretien et de sécurité seront proposés dans le cadre B de l'ordre du jour.

- ***Préparation de la Fêtes des Mères***

Madame Michèle LEGRAND, Adjointe informe que la cérémonie a eu lieu le samedi 24 mai. 4 Mamans ont été mises à l'honneur avec les enfants.

- CARPENTIER Adrien qui aura 1 an le 14 décembre
- MOUVEAUX Elsa 1 an le 20 mai.
- PLANCK Lucas 1 an le 10 mai
- Et enfin SCHAFFARCZYK Marie qui aura 1 an en aout prochain.

Cérémonie fort sympathique qui a réuni une quarantaine de personnes, chaque enfant s'est vu remettre une sortie de bain avec leur prénom brodé.

- **Point sur les rencontres pour préparer la mise en place des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire informe que ce point sera examiné en seconde partie du Conseil Municipal.

- **Sécurité Ecole – mise en place d'un agent municipal pour entrées/sorties école**

Monsieur le Maire rappelle la décision de sécuriser l'entrée et la sortie des enfants de l'école. Déjà une semaine que cette expérience a débuté. Le point sera fait avec le personnel enseignant lors du prochain conseil d'école

- **Réunion d'échange sur City Park**

Monsieur Alain BLONDE rappelle qu'une réunion de concertation a eu lieu le 13 mai Salle Caulier. Cette réunion a été programmée suite aux différentes et nombreuses plaintes des riverains et, aussi pour couper court à toutes rumeurs.

Il est ressorti de cette réunion d'échanges que :

- Le terrain de jeux répond à une attente des Noyellois, à un besoin. Il fait partie intégrante de la vie Noyelloise.
- Les nuisances apportées sont liées à la fréquentation intergénérationnelle, à une accessibilité trop facile, à l'incivilité des utilisateurs surtout non Noyellois.

Face au constat Monsieur Alain BLONDE propose que la réponse de la Municipalité soit rapide, visible et efficace. Dans un premier temps, il est important que les noyellois puissent passer un été serein et ensuite de construire les mesures d'accompagnement qui doivent être décidées, chiffrées et programmées.

Des propositions seront apportées dans la seconde partie du Conseil.

- **Rencontres avec les associations : Jardin, Pétanque, judo.....**

Monsieur Alain BLONDE informe qu'un partenariat a déjà été mis en place avec 4 associations sur la base d'un principe simple « aide toi, la municipalité t'aidera ».

- **Le club jardinage :** La municipalité organise l'opération « Géranium », les concours des maisons fleuries. En contre partie le Club jardinage aménagera lui-même l'installation des citernes, la municipalité leur remplissage.
- **Le Judo :** Une convention a été établie pour l'accès au CAM dans des horaires atypiques.
- **La Pétanque :** Pour répondre à la demande du Club de couvrir le boulodrome et, après avoir revu les différentes propositions faites par le Président, un accord provisoire sur l'utilisation d'un hangar (sécurisé) de l'espace Oléa a recueilli l'approbation des 2 parties (association/Municipalité). Le club s'engage à aider à l'aménagement du boulodrome, en contrepartie les services administratifs de la commune seront chargés d'établir les différents contacts pour obtenir des services compétents, l'accord pour un accès.
- **Le footBall :** un partenariat est en cours, la première tranche des travaux sur la main courante débutera 1<sup>er</sup> quinzaine de juin.

- **Opération géranium (Monsieur Daniel PETIT)**

Monsieur Daniel PETIT fait le point de cette journée fort agréable même si la pluie s'est invitée toute la journée. La distribution a été faite dans la cour de la mairie de 09 heures à 13 heures. 507 géraniums ont été distribués pour 169 foyers. Il tient à remercier Monsieur DEPARIS, Président du Club Jardinage et Monsieur Michel ROUSSEAU pour leur participation. Il remercie également Monsieur Nicolas BONNEL pour sa participation et son professionnalisme.

- ***Point sur les réservations voyage jeunes juillet***

Madame Christelle NEIRYNCK rappelle le séjour organisé en juillet à destination des jeunes de la commune âgés de 12 à 17 ans. Au départ 10 places avaient été retenues auprès de l'ADAV, devant le succès 3 places supplémentaires ont été accordées. 16 jeunes étant inscrits les demandes de 2 Noyellois et 1 extérieur n'ont pu être honorées.

- ***Recrutement du personnel temporaire CLSH juillet***

Monsieur Alain DUBOIS rappelle que pour les besoins du centre de juillet il y a lieu de recruter du personnel saisonnier titulaire du BAFA. Il précise que Mesdames Christelle NEIRYNCK et Geneviève CUVILLIER en relation avec Madame Fatiha BARKA ont reçu en entretien une dizaine de candidats. 7 animateurs ont été retenus.

- ***Rendez-vous avec le commandant de Police de Wattignies***

Monsieur le Maire informe avoir rencontré, en présence de Monsieur Alain DUBOIS et de Monsieur Henri LENFANT le Commandant de police. Deux thèmes ont été abordés, le terrain de jeux et la sécurité des Noyellois. Concernant le terrain de jeux, l'incident de la semaine précédente a pu être relaté. Le commandant de Police a noté nos inquiétudes, celles des riverains. Un numéro de téléphone a été remis afin que nous ne soyons plus obligés de passer par le 17. Ce numéro ne peut être diffusé à grande échelle et ce pour conserver une plus grande efficacité. Concernant la sécurité des Noyellois, aux regards des statistiques notre commune serait un peu « épargnée ». Monsieur le Maire précise que nous ne pouvons néanmoins nous satisfaire de cela. D'autant qu'une habitation a de nouveau été cambriolée la semaine dernière. Monsieur le Maire informe que le sujet de la vidéo surveillance a été abordé. La Police est favorable à ce principe en précisant que le coût d'une caméra est d'environ 20 000€. Compte tenu des statistiques, il est illusoire d'attendre une aide financière de l'état.

Monsieur Alain GRISSET précise que nous ne pouvons nous satisfaire des statistiques, que chaque noyellois qui a subi ne partagera certes pas cet avis et on peut le comprendre. Il précise que ces 15 dernières années on peut noter une augmentation de l'insécurité dans le village même si elle reste plus faible qu'ailleurs. Le Conseil Municipal devra étudier toutes les possibilités pour la sécurité du village et de ses habitants.

- ***Rendez-vous avec le Directeur de SRCJ***

Monsieur le Maire informe avoir rencontré Monsieur PINTIAUX, Directeur Général de la société SRCJ. Monsieur PINTIAUX, lui a confirmé que les 3 projets en cours sur la commune seraient terminés, livrés pour la fin de cette année 2014. Monsieur le Maire précise que ce délai n'engage que la SRCJ bien entendu. Monsieur PINTIAUX lui a également confirmé que les attributions des logements seraient effectives au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre. Néanmoins, il n'a pas encore eu d'informations précises sur les attributions.

Les informations sur le mois écoulé sont épuisées, Monsieur le Maire précise que ce mois a été très chargé. Il renouvelle ses remerciements envers les élus et le personnel pour leur implication.

## **B : Questions à examiner**

- ***Achat et installation d'un radar pédagogique***

Après étude avec le Service Technique et informations prises auprès du commandant de police, il s'avère que la ville de Seclin a opté pour un type de matériel qui convient parfaitement et répond à toutes les normes de sécurité et la réglementation en vigueur, affichage tricolore, texte paramétrable pour les vitesses excessives etc... Ce matériel se recharge sur l'éclairage public (rechargement des batteries la nuit).

Le fournisseur est la société Elan Cité, le prix d'un radar de 2 792.15 € HT. Monsieur Alain DUBOIS propose de l'installer à titre expérimental dans la rue d'Emmerin, puis par la suite étudier l'achat pour d'autres rues. Monsieur le Maire précise que le choix de la rue d'Emmerin est déterminé par la grande ligne droite qui peut inciter les automobilistes à être moins sérieux.

Proposition d'acquisition d'un radar pédagogique adopté à l'unanimité : 15 voix pour

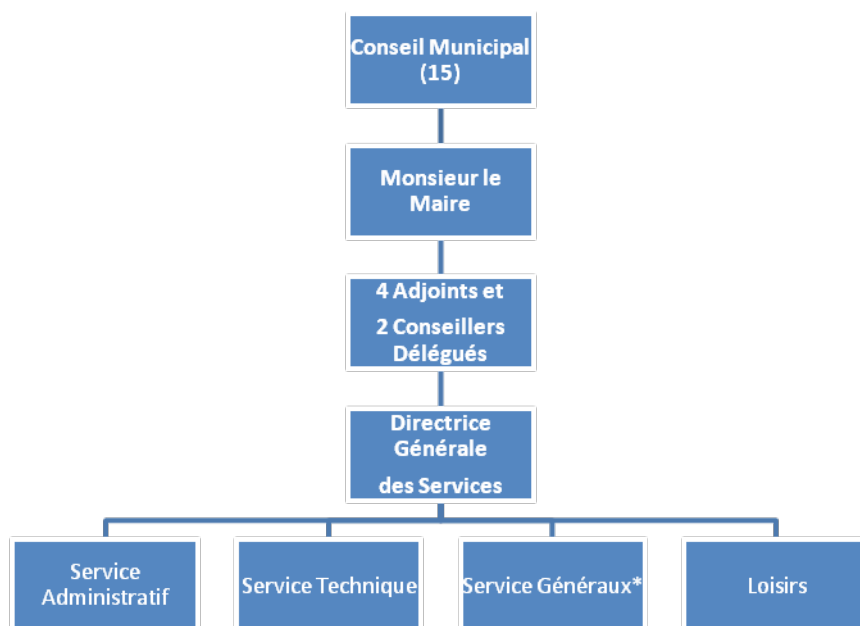
- **Décisions travaux sécurité cloche de l'Eglise**

Monsieur Alain DUBOIS informe avoir reçu plusieurs propositions notamment celle de la SARL PASCHAL (artisan campanaire) spécialisée dans ce type de travaux. Il fait le détail des réparations prévues, pour un coût de 1 531.€H.T.. Le délai d'intervention serait prévu semaine 25 mi-juin. Il précise que les travaux réalisés pourront servir si à l'avenir la Municipalité souhaitait électrifier la cloche.

Proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour.

- **Organigramme du Personnel Municipal**

Monsieur Alain DUBOIS propose de définir l'organigramme relatif au personnel communal. Il rappelle qu'au fil des temps : des services, activités ont été ajoutés de façon empirique, qu'il y a lieu de réorganiser les circuits. Le projet d'organigramme proposé est présenté comme suit :



- **Commande sanitaire/douche pour le personnel ouvrier conformément aux demandes de l'Inspection du Travail**

Monsieur Alain DUBOIS informe l'assemblée que suite à la visite de l'inspection du travail, la municipalité se doit de se mettre en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité pour les agents basés aux ateliers municipaux. Suite aux rapports de la médecine de santé au travail, et du service prévention hygiène et sécurité du centre de gestion de la fonction publique, une consultation a été réalisée pour la location de bâtiments modulaires comprenant 2 vestiaires, 2 WC, 2 douches, afin d'être en conformité avec la législation.

3 entreprises consultées : Batiloc, Sofranel et Portakabin

	Batiloc		Sofranel		Portakabin	
	24 mois	36 mois	24 mois	36 mois	24 mois	36 mois
Tarif € HT	13200	19800	10342	15513	14952	17748
	soit 550 € / mois		soit 354 € / mois		soit 623 € / mois	soit 493 € / mois
Transport A/R € HT	744		354		1436	

Nota : Les bâtiments proposés par Batiloc et Sofranel sont similaires à ceux installés sur le terrain de football de Noyelles, ceux de Portakabin sont d'une gamme supérieure (isolation plus performante notamment, meilleure finition...). L'atelier n'étant pas chauffé ni isolé, la température en hiver y est parfois négative.

Frais supplémentaires à prévoir, non compris dans les tarifs de location ci-dessus :

- Surcoût de manutention pour disposer les bâtiments au fond de l'atelier : 2500 € HT
- Alimentation électrique depuis l'armoire électrique de l'atelier
- Alimentation en eau depuis la chaufferie du CAM
- Evacuation des eaux usées (réalisation d'une tranchée et pose d'un tuyau d'évacuation sous le futur parking provisoire du 12 rue de Wattignies).

Monsieur Alain DUBOIS après avis du service technique propose de retenir la proposition de Portakabin.

Monsieur Jacques-Olivier DE PICCHI précise que le choix du matériel n'est pas adapté, Portakabin livre un ensemble monté qui sera difficile d'installer d'où le surcoût de manutention. Il précise, qu'il s'agit d'une solution d'attente, que ces vestiaires seront installés à l'intérieur d'un bâtiment donc non visibles et sans nécessité de haut de gamme. Il précise également que le tarif proposé par Portakabin est un tarif dégressif, qui risque de nous être défavorable si la commune décide de sortir plus vite du contrat.

Il propose donc de retenir la proposition de la société Sofranel au prix de 354€ mensuel.

Cette dernière proposition est adoptée à l'unanimité : 15 voix pour.

- ***Ordre de travaux démolition 12 rue de Wattignies + montant des travaux – date début du chantier***

Monsieur Alain DUBOIS rappelle la décision du conseil municipal du 28 avril dernier. Monsieur le Maire a signé le devis de travaux supplémentaires de désamiantage pour un montant de 19 915€HT (entreprise DOMMERY). Compte tenu des engagements pris par ailleurs par l'entreprise, le démarrage des travaux est prévu fin août. Un planning est en cours d'élaboration par le maître d'œuvre.

- ***Composition du C.C.A.S***

Madame Michèle LEGRAND, adjointe rappelle que dans les deux mois du renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres du centre communal d'action sociale. Le C.C.A.S. est composé d'un Président (Maire de la Commune) de 4 à 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et de 4 à 8 membres nommés par le Maire, non membres du Conseil Municipal, dont un représentant de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), un représentant des associations de retraités, un représentant des personnes handicapées, un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Elle propose, conformément au décret 95-562 du 06 mai 1995, modifié par décret n°2000-6 du 04 janvier 2000, de fixer à 5 les représentants élus au sein du Conseil Municipal. Monsieur le Maire étant le Président de la structure.

- Madame Christelle NEIRYNCK, Conseillère Déléguée à la Jeunesse
- Madame Geneviève CUVILLIER, Conseillère Municipale
- Madame Virginie COINE, Conseillère Municipale
- Monsieur Stéphane ROLAND, Conseiller Municipal.
- Madame Michèle LEGRAND, 2<sup>ème</sup> Adjointe

Elle propose de nommer par arrêté les personnes suivantes avec l'accord des intéressés :

- Madame Cécile CREPEL, sur proposition de l'UDAF
- Monsieur Freddy LEDOUX

- Monsieur Franck VAUTHIER
- Madame Thérèse MACQUAR
- Madame Fabienne DISSAUX

Proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix pour.

- ***Voyage des Aînés 6 juillet***

Madame Michèle LEGRAND, adjointe aux aînés propose « la découverte de Cassel et des Flandres », le voyage est programmé au calendrier des fêtes le 06 juillet prochain à destination des séniors de la commune. Au programme, un départ de Noyelles à 8h45, la visite du musée départemental de Flandre en alternance avec un temps libre dans Cassel, suivi d'un déjeuner au restaurant Le Petit Bruxelles à 13H00 et d'une promenade en bateau à Clairmarais. Le retour sur Noyelles est prévu vers 18H30.

Le prix proposé par personne est de 49€ (visites et déjeuner, le prix du transport sur la base d'un car de 49 à 53 fauteuils est de 673.20€).

Monsieur Stéphane ROLAND demande s'il y avait d'autres propositions et, précise que cette région a déjà été proposée il y a 3 ans.

Madame Michèle LEGRAND confirme avoir reçu d'autres propositions mais moins bien adaptées aux séniors.

Proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix.

- ***Point sur l'état d'avancement des Rythmes Scolaires***

Monsieur le Maire se fait le porte-parole de Monsieur Henri LENFANT et sollicite en cas de besoin la participation des membres de la commission.

Il rappelle et remercie le travail de l'équipe précédente qui avait bien préparé le cadre. Il rappelle que les temps d'activités périscolaires ont été fixés le vendredi de 14H45 à 16H45. Il reste à définir les activités. La commission école a rencontré les associations noyelloises suivantes : Pétanque, Jardinage, Judo, Tennis, Terra Noyelles, Petits musclés, Un plus à l'école ainsi que des intervenants potentiels.

Une maquette a été définie, qui prévoit un Atelier pour les petits (enfant de moins de 6 ans) un Atelier sports (Raquettes, self défense, sports collectifs) et un Atelier arts créatifs (expression corporelle, musique, théâtre, arts plastiques). Monsieur le Maire informe qu'un sondage a été envoyé aux parents des enfants inscrits pour la rentrée prochaine afin de déterminer le nombre d'enfants qui participeront au TAP et le type d'atelier préféré.

Début juin sera programmé une rencontre avec les intervenants potentiels, une rencontre avec les animateurs et la Directrice Générale des Services afin de travailler l'organisation générale, l'évaluation des coûts et le lancement de la commission extra municipale Rythmes scolaires.

Monsieur Marc DUPRE confirme que Monsieur Henri LENFANT a fait un très gros travail, qu'il a reçu beaucoup d'interlocuteurs, propos confirmés par Madame Virginie COINE. L'organisation ne sera pas simple, il reste encore beaucoup de travail pour finaliser ce projet qui doit être terminé pour la fin juin.

Madame Hélène SERGEANT précise qu'il est d'autant plus difficile à organiser que nous sommes dans l'expectative de l'avis des parents.

- ***Contrat de maintenance informatique sur sites***

Monsieur Alain DUBOIS informe l'assemblée que la commune a un contrat de maintenance pour le parc informatique (mairie-école et médiathèque) contrat passé avec la société Vision R située sur la zone de Noyelles lez Seclin. Ce contrat arrive à échéance. Monsieur Alain DUBOIS propose de reconduire ce contrat sur les mêmes bases pour une durée de 1 année, ce qui laisse le temps de préparer une nouvelle mise en concurrence qui vous sera proposée dans le courant de cette année.

Coût du contrat : 5 300€ T.T.C.

Adopté à l'unanimité : 15 voix pour.

- ***Feu d'artifice 14 juillet***

Monsieur Alain BLONDE : les festivités du 14 juillet et le feu d'artifice prévu le 13 juillet. Il explique que son point de référence a été la belle réussite du feu d'artifice de 2013. Donc les critères retenus ont été :

Durée : 15 minutes

Lieu : terrain de football

Manifestation à sonoriser

Budget envisagé 4000€ T.T.C. assurance comprise.

Il commente le détail des deux propositions qu'il a reçues, la troisième n'étant pas encore arrivée. La seconde proposition B sollicitant une distance de sécurité extrêmement grande, il est proposé de retenir la première proposition A Ste VESTAVEL pour un montant de 4000€.

Proposition adoptée à l'unanimité : 15 voix

- ***Décision de recrutement temporaire à titre expérimental – Médiateur pour le terrain de Jeux 1<sup>er</sup> juillet au 31 Août pour une présence journalière de 6H00***

Monsieur Alain BLONDE informe l'assemblée que l'objectif de la proposition qui a été faite est de permettre aux riverains du parc de jeux de passer l'été dans les moins mauvaises conditions possibles afin de préparer au mieux la rentrée de septembre.

Il propose le recrutement de 2 médiateurs, pour une durée de deux mois, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2014 de 15H00 à 21H00, 7 jours sur 7. Ces 2 agents travailleraient en alternance. Il informe avoir déjà reçu un candidat dont le profil correspond tout à fait. Monsieur Alain BLONDE précise qu'un médiateur (la fonction) ressemble à un animateur, à un grand frère. Son rôle est plus conciliateur que répressif – il a le contact facile avec le public pluri générationnel, les ados, les pré-ados, les parents.

Madame Virginie COINE estime que l'heure de démarrage « 15H00 » est trop tardive, actuellement il n'y a personne mais durant les vacances l'utilisation du parc débute dès 11H00, surtout au niveau des jeux. Monsieur Alain BLONDE précise qu'il sera difficile d'apporter une vraie réponse aux riverains, cette expérience est un test sans certitude du résultat. S'il faut commencer à 11H00 il faut recruter 3 voire 4 agents. Il rappelle également que les conditions sanitaires pour le personnel en place seront très légères.

Monsieur Alain BLONDE espère que si les jeunes venus souvent de l'extérieur se rendent compte qu'ils ne sont pas les bienvenus, la fréquentation baissera.

Madame Hélène SERGEANT demande s'il ne serait pas possible, en accord avec le commandant de police d'avoir une présence policière plus fréquente, voire communiquer le numéro de téléphone qui a été donné.

Monsieur le Maire rappelle que pour des raisons pratiques le numéro ne doit pas être diffusé, cela contribuera à une plus grande efficacité.

Monsieur Alain GRISSET demande que soit vérifiée la légalité d'un contrat de moins de 24 heures – suite à la modification de la durée minimale du contrat de travail à temps partiel.

Monsieur Jacques-Olivier DE PICCHI demande s'il n'est pas possible de prendre avec préférence un animateur de la commune.

Monsieur Alain BLONDE pense que bien au contraire il ne faut surtout pas confier cette tâche à un jeune de la commune ou animateur déjà connu, ceci afin d'éviter toutes « représailles ».

Monsieur Alain GRISSET propose dans l'objectif de protéger la responsabilité de la commune d'interdire l'accès du parc aux extérieurs, de prendre un arrêté municipal réglementant ce qui est autorisé aux utilisateurs.

Monsieur Alain BLONDE ne croit pas à l'efficacité de panneaux, il affirme que la plaine appartient aux noyellois.

Monsieur le Maire propose de revenir à la question posée, les demandes de Madame Virginie COINE ont bien été entendues, et propose donc la création de ces 2 postes avec des horaires variables.

Adopté à 15 voix pour.

- ***A titre expérimental : Fermeture de l'une des trois portes du parc de Jeux***

Monsieur Alain BLONDE propose, toujours dans l'objectif de diminuer les nuisances apportées par le terrain de jeux, de fermer à titre expérimental une des trois portes du parc, en l'occurrence celle de la rue du Château. Il précise qu'il a écouté toutes les remarques, suggestions faites lors de la réunion. Il comprend que le parc serve de passage aux familles, aux jeunes pour aller et venir à l'école et aux arrêts de bus, c'est pourquoi il propose de fermer cette porte pendant les vacances scolaires.

Madame Hélène SERGEANT pense que le choix de la porte n'est pas pertinent les nuisances étant plus nombreuses du côté du pourtour de la rue du Marais. Si cette porte est fermée et que les jeunes doivent faire le tour cela risque de les dissuader.

Monsieur Marc DUPRE rappelle que la pétanque se sert du parking.

Monsieur Stéphane ROLAND rappelle également que rien que la fermeture d'une porte pour la chasse aux œufs amène beaucoup de remarques.

Madame Hélène SERGEANT rappelle également que les enfants du centre traversent également le parc de jeux afin d'éviter le long de la route.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une solution provisoire. Quelque soit la solution apportée elle entraînera des nuisances pour les riverains. Il propose de donner une clef si nécessaire à Madame Fatiha BARKA pour les besoins du centre de loisirs et de fermer par alternance la porte rue du Marais (1 mois) puis celle du Château.

Adopté à 12 voix pour et 3 abstentions

- **Sortie ASTERIX**

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de ce déplacement : d'offrir une sortie aux jeunes jusque 25 ans révolus, les plus jeunes (moins de 18 ans) devant être accompagnés soit par un parent soit par un adulte désigné comme tuteur.

Monsieur le Maire informe que victimes de notre succès et quelques manques de précisions sur le Noyelles Info plus de 70 personnes sont déjà inscrites, y compris les extérieurs. Un bus de 53 personnes revient à 1025€. Pour satisfaire toutes les demandes, il conviendrait d'en commander deux soit un coût de 2050€. Il précise que le transport est gratuit pour les participants d'où le succès de la sortie. Il est possible d'accepter les personnes extérieures lorsque le bus n'est pas entièrement rempli.

Monsieur Jacques-Oliver DE PICCHI demande s'il n'est pas possible de limiter à un nombre de places.

Monsieur le Maire confirme que malheureusement non puisque cela n'était pas prévu au Noyelles Info.

Monsieur Stéphane ROLAND rappelle qu'auparavant une caution de 5€ était demandée afin de s'assurer de la présence de tous les jeunes du fait de la gratuité du droit d'entrée.

Monsieur le Maire propose de faire appeler chaque participant pour le versement de cette caution. Il propose également de confirmer un seul bus et de favoriser les noyellois et, pour les extérieurs d'excuser la municipalité. Il précise que les inscriptions sont enregistrées par jour et heure d'arrivée, la priorité sera donc donnée aux premiers inscrits.

Adopté à l'unanimité 15 voix pour.

- **Séjour Jeunes juillet**

Madame Christelle NEIRYNCK, Conseillère Déléguée à la jeunesse, propose à l'assemblée de valider le séjour été, à destination des jeunes de la commune âgés de 12 à 17 ans, en Haute Corse.

**Détail du séjour :**

- Destination : ALGOJOLA (15 KM de Calvi)
- Date : du 05 au 18 juillet 2014
- Organisme prestataire : ADAV
- Prix du séjour par personne : 1 030 €
- Un acompte de 50€ sera demandé aux familles lors de l'inscription.



QF de 0 à 485 €	A	412 €
QF de 486 à 698 €	B	442 €
QF de 699 à 761 €	C	463 €
QF de 762 à 990 €	D	494 €
+ de 991 €	E	515 €

TARIF EXTÉRIEUR : 1 030 € (prix coutant)

Il vous est proposé :

- D'adopter ce projet
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir
  - De dire que cette dépense et ces recettes seront imputées sur le BP 2014 section de fonctionnement article 6042 achat de prestations de service pour la dépense et à l'article 70632 redevance à caractère de loisirs pour les recettes.
- Adopté en séance à l'unanimité : 15 voix pour.

- **Contact avec l'organisme locataire d'une maison à côté de l'école**

Monsieur le Maire informe et rappelle à l'Assemblée qu'un logement appartenant à la commune a été libéré en 2008 par le locataire puis, loué à un organisme « La Part de Rêve » qui devait y installer une micro crèche de 9 berceaux. Un premier permis de construire a été déposé par ce dernier en décembre 2009, permis accordé en juillet 2010. Aucune suite n'a été donnée à ce permis qui est devenu caduque et retiré en mars 2013. Un nouveau permis de construire a été déposé en février 2013 et accordé en décembre 2013. Monsieur le Maire informe que le locataire à toutes les possibilités pour réaliser les travaux. Les loyers sont réglés. On ne peut que regretter l'aspect extérieur, très triste. Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé le 22 mai dernier à la Part de Rêve, afin de connaître leurs intentions.

- **Rue de Wattignies – Stationnement**

Monsieur le Maire demande que soit reportée cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

- **Office d'Animation**

Monsieur le Maire informe que Monsieur Stéphane ROLAND, Conseiller Municipal a fait valoir son intention de démissionner de son rôle de Président de l'Office d'Animation. Monsieur le Maire tient dès à présent à le remercier et le féliciter pour son action durant de très nombreuses années. Il rappelle que dans l'esprit les conseillers municipaux depuis de très nombreuses années définissent la politique d'animation de la commune.

- **Sortie du 18 mai – Château de Beloeil**

Monsieur le Maire informe que cette question est soumise en régularisation puisque déjà organisée. Cette sortie en partie préparée par Monsieur Marc DUPRE, était prévue au calendrier. Peu de participants (15), l'organisation a été finalisée dans la précipitation après l'installation du conseil municipal début avril.

Monsieur Stéphane ROLAND rappelle que précédemment les voyages qui ne rassemblaient pas 20 participants étaient annulés.

Monsieur le Maire confirme mais assume le choix de maintenir la sortie et qu'il bien entendu que les prochaines sorties seront préparées dans un délai beaucoup plus raisonnable.

Madame Corinne AUBURSIN rappelle les caractéristiques de cette sortie.

Départ en bus à 09 heures le matin, visite du Château le matin à partir de 10 heures, déjeuner libre, après le déjeuner et le temps libre, visite guidée de l'Archéosite d'Aubechies, parc archéologique à ciel ouvert. Le retour vers Noyelles étant prévu pour 19h00. Le coût des visites sur une base de 20 personnes s'élève à 27€ TTC.

Il est proposé :

- D'adopter ce projet, de prendre en charge les frais de transport pour un montant de 611.60€ TTC (marché de transport en vigueur).
- D'imputer ces dépenses sur les crédits au budget primitif 2014 en section de fonctionnement article 6247 pour les frais de transport et 6042 achats de prestations de service pour les droits de visites et de guides.
- De solliciter une participation de 8€ par adulte, de 4€ pour les enfants de + de 10 ans et, la gratuité pour les enfants de moins de 10 ans.
- De fixer la participation des non-Noyellois au prix du droit d'entrée réel.
- D'imputer la recette à l'article 7062 de la section de fonctionnement.

Vote pour : 15

### **Questions diverses**

- ***Numérotation des 3 nouvelles résidences.***

Monsieur Alain DUBOIS rappelle les décisions précédentes : la dénomination des 3 Résidences (conseil du 09/11/2009) comme suit :

1. Résidence du Parc (rue du Château)
2. Résidence l'Hermitage (rue d'Emmerin)
3. Résidence Les Huchettes (rue de Cassignies)

Il propose la numérotation suivante pour les 3 résidences.

#### **RESIDENCE DU PARC**

Adresse postale : Résidence du Parc  
Allée du Parc (Conseil Municipal du 27 Janvier 2014)  
59139 NOYELLES LEZ SECLIN

7 logements numérotés de 01 à 07 en partant de l'entrée vers le fond.

#### **RESIDENCE L'HERMITAGE**

Adresse postale : Résidence l'Hermitage  
N° 13 Rue de d'Emmerin  
Appt N° 01 à 07  
59139 NOYELLES LEZ SECLIN

7 appartements numérotés de 1 à 7

#### **RESIDENCE LES HUCHETTES**

Adresse postale : Résidence Les Huchettes  
N° 4 Rue de Cassignies  
Appt N° 01 à 04  
59139 NOYELLES LEZ SECLIN

4 appartements numérotés de 01 à 04

Proposition adoptée à l'unanimité 15 voix pour.

- ***Vide grenier***

Monsieur Alain BLONDE, Adjoint, informe que cette année le vide grenier se fera dans le secteur du Château. Il informe des modifications apportées à l'organisation. La rue du Marais et l'impasse Bonnier Précaire ont été ajoutées, le plan avec les numéros d'emplacements sera au dos de Noyelles Info et les participants devront choisir leur emplacement à l'inscription. Les riverains seront prioritaires la première semaine.

Monsieur Alain BLONDE, Adjoint, informe également du concours organisé par l'Amicale du Personnel qui procèdera à une vente de café, viennoiseries et sodas tout au long de la manifestation.

Monsieur Stéphane ROLAND précise que le fait d'ajouter les rues risque de clairsemer les emplacements.

Monsieur Alain BLONDE : On fait un test et on rectifie si besoin lors du prochain vide grenier dans le secteur.

- ***Sortie La Panne***

Madame Michèle LEGRAND informe l'assemblée de la sortie annuelle à destination de La Panne et demande l'autorisation de sa reconduction. Ce déplacement est ouvert à tous les noyellois avec participation de 3€ le premier samedi du mois d'août (jour de marché).

Un contact sera pris avec le transporteur afin de déposer les participants au plus près.

Monsieur le Maire rappelle l'idée de cette sortie : offrir à tous la possibilité d'aller à la mer en offrant le transport.

Adopté à l'unanimité.

- ***Fête de la Musique***

Monsieur Alain BLONDE rappelle la fête de la musique inscrite au calendrier.

Il propose de déplacer cette manifestation sur la place de l'Eglise avec un repli salle Caulier en cas de mauvais temps.

L'accent sera porté sur l'inspiration du monde de Wazemmes, Gavroche, les chansons du monde.

Il informe avoir pris contact avec un groupe de musiciens les « NICOZ BOY », coût de la manifestation 800€ net. 3H00 de spectacle (accordéon, chanteurs, guitare, contrebasse).

Monsieur Stéphane ROLAND rappelle qu'à l'origine la fête de la musique a été créée pour faire participer les jeunes musiciens noyellois.

Madame Michèle LEGRAND confirme que les contacts ont été pris avec Axel EVRAD, mais que ce dernier n'a plus de groupe.

Proposition adoptée.

- ***Club jardinage – point relais***

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de Monsieur DEPARIS du club jardinage afin de pouvoir déplacer le point relais.

Il est proposé d'accepter cette demande et de le positionner sur le parking entre la supérette et le débit de tabac, ce qui rendra son accès plus facile.

## **Information diverses**

- ***Un été en Nord***

Action mettant en place des séjours de 5 jours et 4 nuits pour les jeunes de 11 à 15 ans ne partant pas en vacances.

- ***Naissance de Marion***

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la naissance de Marion BUON née le 2 Mai 2014. Cette naissance sera mise à l'honneur lors de la cérémonie de la fête des mères de 2015.

- ***Spécial Noyelles Info : distribution mardi***

Monsieur le Maire informe qu'un Noyelles Info spécial de 8 pages a été réalisé en collaboration avec Monsieur Henri LENFANT. Il sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres mardi 27 mai.

- ***Prochaine réunion le 30 juin***

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal fixée au lundi 30 juin à 19H00.

L'ordre du jour, les questions et informations diverses étant épuisés la séance est levée à 22H00.